

## Ligne de précaution et de liquidité

# La nouvelle feuille de route du FMI

● En attendant la décision du Conseil d'administration du FMI concernant la reconduction de l'accord au titre de la Ligne de précaution et de liquidité (LPL), le gouvernement connaît déjà les critères qu'il se doit de remplir. La première phase, réussie, est en train de prendre fin; seulement, il va falloir faire face à de nouveaux défis qui constitueront les nouveaux critères de la LPL, mais aussi la feuille de route du FMI.

La candidature du Maroc à un deuxième accord au titre de la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) est en bien partie pour bénéficier d'un appui favorable du Conseil d'administration du FMI. Les négociations entre le gouvernement et l'équipe de l'institution financière internationale ont pris fin la semaine dernière, et il ne reste que l'accord du Conseil d'administration pour que la couverture du Maroc soit effective dès la fin de l'échéance, en août prochain. Pour cette deuxième phase, le gouvernement pourrait même ramener le montant de l'assurance à la baisse, aux alentours de 4 milliards de dollars, selon le ministre de l'Économie et des finances Mohamed Boussaid. Il s'agit là d'autant de preuves de la réussite de la première phase au cours de laquelle le gouvernement a réussi, dans l'ensemble, à remplir les critères fixés dans le cadre de l'accord au titre de la LPL qui a pris effet en août 2012. Au cours des deux années, les critères de convergence ont été respectés par le gouvernement, ce qui lui a valu le satisfecit des experts du FMI, comme l'illustrent les conclusions des trois missions d'inspections menées dans le même cadre. La dernière revue s'est achevée en décembre dernier, et le rapport des services du FMI re-



● Christine Lagarde, directrice du FMI, et Nizar Baraka, président du CESE.

latif à cette troisième revue de l'accord biennal au titre de la LPL a été entériné par le Conseil d'administration en janvier dernier avec une publication du rapport en mars 2014. Le contenu de cette dernière revue donne une idée des progrès enregistrés par le Maroc, ainsi que de ce que le royaume doit faire jusqu'en août prochain, au cours duquel la LPL arrivera à son terme.

### Performances

Selon les détails du rapport du FMI qui se base sur les résultats enregistrés depuis 2012 et les objectifs visés pour 2014, «le Maroc conti-

nue à obtenir de bons résultats dans trois des cinq domaines dans lesquels sa qualification pour une aide au titre de la LPL est évaluée». Il s'agit du secteur financier, de celui relatif à la politique monétaire, ainsi que de l'adéquation des données. D'autre part, dans ses conclusions établies en mars dernier, le FMI estime que le Maroc «n'est pas substantiellement sous-performant dans les deux autres domaines, à savoir la politique budgétaire ainsi que sa position extérieure et l'accès aux marchés». Le rapport qui a relevé que l'objectif indicatif de déficit

budgétaire pour fin octobre dernier n'a pas été atteint, met cette situation, en grande partie, sur le compte du fait que les dépenses d'investissement ont été supérieures au montant prévu par le programme. De ce fait, mis à part ces deux secteurs, tous les critères de réalisation standards ont été observés. «La sous-performance modérée du Maroc en ce qui concerne sa position extérieure se traduit par un déficit du compte courant élevé, mais en baisse, tandis que d'autres indicateurs rassurent». Au regard des conclusions du FMI, au terme de cette première phase de la LPL ainsi que des discussions pour son renouvellement, le gouvernement est donc appelé à intensifier les efforts pour renforcer l'impact des résultats déjà enregistrés. D'autres nouveaux critères sont également en ligne de mire et devront permettre au Maroc de réussir cette phase de transition économique qui devrait lui permettre, à l'horizon 2016, d'asseoir son économie sur de nouveaux relais de croissance. Après la phase d'assainissement des équilibres macroéconomiques, d'autres défis attendent Benkirane durant les deux prochaines années. ●

PAR **ABOUBACAR YACOUBA BARMA**  
a.barma@leseco.ma

## En attendant la loi organique des Finances

Le gouvernement parviendra-t-il à sortir de l'impasse actuelle dans laquelle se trouve le processus de l'adoption de la nouvelle loi organique des Finances (LOF)? Rien n'est moins sûr avec la volte-face du ministre de l'Économie et des finances qui a préféré surseoir à l'examen du texte au sein de la Commission des finances de la première Chambre après que les membres de cette commission, notamment ceux du PJD et de l'Istiqlal, ont estimé nécessaire d'apporter des amendements relatifs aux fameux comptes spéciaux du Trésor. En attendant que la question soit tranchée au niveau de la majorité et par la suite du gouvernement pour que le processus d'adoption aboutisse, le ministre de l'Économie et des finances va devoir faire dans «la course contre la montre». L'adoption de cette loi fait, en effet, partie des critères certes secondaires mais importants de l'accord LPL. Selon les premiers termes de l'accord, l'adoption devrait intervenir en principe avant la session ordinaire en cours pour que la loi de Finances 2015 soit élaborée selon les nouvelles normes. Ce n'est que partie remise puisqu'ayant pris acte du retard accusé, le FMI s'attend à ce qu'elle soit finalisée au plus tard lors de la session en cours. Il convient de souligner qu'à ce niveau, le FMI semble plus favorable à l'amendement des députés par rapport justement à cette question de comptes spéciaux. Sans aller jusqu'à exiger l'intégration de ces comptes dans le corps de la loi des Finances, le FMI recommande à défaut que «des restrictions plus rigoureuses seraient plus appropriées». Dans un cas comme dans l'autre, il est prévu qu'avant son adoption en 2014, quatre ministères commenceraient à exercer leurs activités dans le cadre d'un projet pilote de budgétisation par programmes.

Les Eco du 24/06/2014